

Les âges et les délais

I) Les âges

Afin de se présenter aux différentes épreuves du permis de conduire, théorique et pratique, le candidat doit avoir :

- Examen théorique :

- 15 ans pour les candidats B en filière conduite accompagnée
- 16 ans pour les candidats B en filière traditionnelle
- 16 ans pour les candidats A1
- 17 ans pour les candidats A2

- Examen pratique :

- 17 ans pour les candidats B en filière conduite accompagnée
- 16 ans pour les candidats A1
- 17 ans pour les candidats B en filière traditionnelle
- 18 ans pour les candidats A2

Attention : Dans le cadre d'un examen pratique en filière conduite accompagnée, l'épreuve ne peut intervenir qu'après un délai d'un an à partir de la date de l'attestation de rendez-vous préalable.

Dans le cadre de la conduite supervisée, il n'y a pas de délai.

II) Les délais

Les délais entre chaque examen sont fixés entre 2 et 35 jours selon les résultats relevés sur le certificat d'examen du permis de conduire. En cas d'absence injustifiée, le délai est fixé à 40 jours.